

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 18 avril 2025

Le Secteur Ministères, réuni en Bureau ce 18 avril 2025, réaffirme qu'il s'est toujours opposé, s'oppose toujours et s'opposera toujours aux mesures qui touchent, d'une quelconque manière, à l'indexation des traitements et pensions.

L'avant-projet de loi du gouvernement fédéral prévoit la limitation de l'indexation des pensions d'un montant supérieur à 5 250,00€ brut par mois.

Le Secteur Ministères s'oppose à cette mesure visant à instaurer un lissage de l'indexation des pensions les plus élevées.

Toucher au principe de l'indexation revient à vider celle-ci de son sens et constitue un premier pas vers sa suppression.

Aujourd'hui 5 250,00 €, demain 3 000,00 €, après-demain 1 000,00 € et finalement zéro !

La tentative de polémique instaurée par le gouvernement fédéral entre les différentes composantes de la Justice ne cherche qu'à diviser les travailleurs.

C'est la volonté des gouvernements de ne pas accorder de moyens suffisants pour garantir une Justice efficace et effective et d'ignorer les conditions de travail du personnel qui crée la situation actuelle.

Le manque de moyens grippe l'ensemble des rouages de la Justice et a des conséquences autant sur le personnel que sur la société. La surpopulation carcérale et l'arriéré judiciaire et les problèmes sociétaux qui en découlent sont le résultat de cette volonté politique.

Le Secteur Ministères accuse le gouvernement fédéral de ne pas donner suffisamment de moyens à tous les services judiciaires et par conséquent met en danger la population.

Le manque de moyens alloués aux établissements pénitentiaires met en danger la sécurité et la santé des travailleurs et des détenus.

Le gouvernement fédéral n'est pas le seul en cause. Le gouvernement de la Communauté française mène la même politique de manque de moyens dans l'Aide à la jeunesse et dans l'application et le suivi des peines alternatives (travaux d'intérêt général, bracelets électroniques, ...).

Le manque de places dans les IPPJ et les structures d'accueil pour jeunes, l'instabilité des services de protection de la jeunesse dont le personnel n'est plus statutarisé sont le résultat de la politique du gouvernement communautaire.

Le manque de moyens des différents gouvernements dans la Fonction publique, les menaces sur les statuts des fonctionnaires, les attaques sur les pensions font que le Secteur Ministères s'associe à la grève du 29 avril 2025, initiée par les secteurs Cheminots et TBM.

• Personnes de contact :

Stéphane Jaumonet, Secrétaire fédéral	Grégory Wallez, Secrétaire fédéral	Jean-François Lemaire, Secrétaire fédéral
0478/27 56 68 Stephane.jaumonet@cgspacod.be	0477/38 73 00 Gregory.wallez@cgspacod.be	0497/53 09 77 Jean-francois.lemaire@cgspacod.be